

VI<sup>È</sup> PARLEMENT CANADIEN.1<sup>È</sup> SESSION.

{	6 <sup>È</sup> me séance, jeudi,
	4 mars, 1858.

## CONSEIL LEGISLATIF.

*L'hon. M. Crooks*—présente une motion dont il avait donné avis, mardi dernier, et qui est relative à l'union des toutes les provinces britanniques de l'Amérique du Nord. Dans son opinion, il serait dangereux de dissoudre l'union actuelle des deux Canadas, à cause de la perception des droits d'entrée. Autrement, un employé des douanes, établi à Coteau-du-Lac, était chargé d'estimer les valeurs des marchandises qui entraient par cette voie dans le Haut-Canada, afin que le Bas-Canada remboursât à la Province-Haute les droits qu'il avait pu percevoir sur ces articles. Mais ce mode de perception était défectueux, car une assez grande quantité de marchandises prenaient la voie de l'Outaouais ou étaient transportées dans le Haut-Canada par des traîneaux ou des véhicules particuliers. Les deux provinces s'entendirent alors pour nommer chacune un arbitre chargé de répartir d'une manière équitable le revenu des douanes. Vers l'année 1795, le chiffre de ce revenu devint considérable.

Cependant, une année, le Bas-Canada ayant négligé de nommer son arbitre, les fonctionnaires haut-canadiens dont les traitements devaient être payés avec les fonds provenant de cette perception, eurent grandement à souffrir de cet état de choses. On fut obligé de les payer avec l'argent de la caisse militaire et le gouvernement impérial passa une loi, en vertu de laquelle le Haut-Canada devait recevoir une portion équitable du revenu des douanes. Plus tard, eut lieu l'union des deux Canadas; mais dans la Haute-Province, on paraît en être mécontent. On prétend, par exemple, que les trois quarts de tout le revenu proviennent des droits payés par des marchandises importées dans le Haut-Canada, et que, néanmoins, il se dépense dans le Bas-Canada une bonne moitié de ce revenu. Comment mettre fin à ces plaintes? par la dissolution de l'union? Mais, en ce cas, recommenceraient les difficultés relatives à la perception des droits d'entrée; car, bien que le Haut-Canada ait maintenant d'autres voies que le Saint-Laurent pour faire venir ses marchandises, il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie de l'importation—et principalement celle des articles d'un gros volume,—prend encore le chemin de Québec et de Montréal.

Il n'y a qu'une union entre toutes les Provinces britanniques de l'Amérique du Nord, qui puisse faire cesser toutes les plaintes. Grâce à cette union, nous aurions, tout le long de l'année, un débouché à la mer, sans être obligé de passer par le territoire américain, ce qui pourrait bien, d'ailleurs, devenir une chose impossible en temps de guerre.

Afin de préparer les voies, la motion de M. Crooks a pour but de demander au gouverneur communication de toute la correspondance qui a pu avoir lieu entre Son Excellence et l'Exécutif de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, relativement à cette union, et aussi une copie des instructions données à ce sujet par l'exécutif canadien au procureur-général de l'Ouest, lors de son dernier voyage en Angleterre.

*L'hon. M. Vankoughnet*—répond, au nom du gouvernement, que ce dernier n'a pas eu de correspondance de ce genre avec les exécutifs des provinces basses, et que le procureur-général n'a pas reçu d'instruction à ce sujet, lors de son départ pour l'Europe, au mois de juin dernier. Il est possible qu'il y ait une communication sur ce sujet faite bientôt au gouvernement canadien par ceux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick.

*L'hon. M. Crooks*—consent alors à retirer sa motion.

*L'hon. M. Patton*—présente un bill relatif à l'enregistrement des débetures émises par les municipalités et autres corporations.

*L'hon. M. Boulton*—présente un bill pour augmenter le taux de l'intérêt légal et améliorer les lois sur l'usure.

## CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

*L'orateur* informe la Chambre que la pétition contre l'élection

parce qu'il a quelques sous dans sa poche, et qui s'efforce d'imiter le bouf anglais, autrement dit *John Bull*.

Sans doute, la pécora, chétive aujourd'hui, ne le sera pas toujours; elle a de l'avenir, d'assez grandes ressources; mais qu'elle sache attendre. Chaque chose à son temps, disent les sages vieillards. Quelle rage vous prend de jeter l'argent par les fenêtres, lorsqu'il reste encore tant d'autres trous à boucher? Ne savez-vous que faire de vos vingt mille piastres?—une bagatelle pour la Chambre!—fondez des écoles d'agriculture dans chaque grand arrondissement, et le peuple des campagnes vous bénira.

Vous vous rappelez ce bon drille du vieux temps, auquel son roi bien-aimé donna une châtellenie valant par chacun un 6789106789 royaulx en deniers certains, non compris l'incertain revenu des hanetons et caquerolles, montant bon an mal an de 2435768 à 2435769 moutons à la grande laine. Quelquefois revenoit à 1234554321 seraphs, quand estoit bonne année de caquerolles et hanetons de requête: mais ce n'estoit tous les ans. Et se gouverna si bien et prudemment monsieur le nouveau châtelain, qu'en moins de quatorze jours il dilapida le revenu certain et incertain de sa châtellenie pour trois ans. Non proprement dilapida, comme vous pourriez dire, en fondations de monastères, érections de temples, bastiments de collèges et hospitaux, ou jectant son lard aux chiens. Mais despendit en mille petits banquetts et festins joyeux, ouverts à tous venants (aux imprimeurs, à M. Desbaratts, Lovell, Rollo Campbell, &c.) mesmement à tous bons compagnons; abatant bois, brûlant les grosses souches, pour la vente des cendres, prenant argent d'avance, (il s'agit de débetures,) acheptant cher, vendant à bon marché (les débetures, par exemple, et les ruines du Parlement de Québec, &c.) et mangeant son bled en herbe.

Pour lors, son suzerain, *Populus*, adverti de l'affaire, n'en fut en soi aulouement indigné, fâché, ne marri; car c'estoit le meilleur petit et grand bon homme qu'onques ceignit espée. Toutes choses prenoit en bonne partie, tout acte interprétoit à bien. Jamais ne se tormentoit, jamais ne se scandalizait. Seulement tira son vassal à part, et doucement lui remonstra que si ainsi vouloit vivre, et n'estre autrement mesnager, impossible seroit, ou pour le moins, bien difficile, le faire jamais riche.

Mais si le bon homme *Populus* sait tout souffrir sans se fâcher, il est grand temps que les gens de cœur aient du bon sens et de la fermeté pour lui. Où s'arrêtera cette rage de dépenser, si l'on n'y met un frein? Attendrons-nous le jour fatal où députés et contribuables, se tâtant le gousset et n'y trouvant rien que le diable, se diront tout penauds: *Consummatum est!* la farce représentative est jouée; tirons le rideau et allons nous coucher sur nos grabats. Demain, nous nous éveillerons plus sages et nous nous donnerons un gouvernement plus responsable et d'une forme moins ruineuse."

Jusqu'à présent, nous avons été amusés, comme les Romains de la décadence, par le spectacle des luttes des rouges, des bleus et des violets. Qui gagnera? qui arrivera le premier? qui abattra son adversaire?—Je gage pour celui-ci;—je gage pour celui-là. Hu! tope là et en avant la musique!—Et de spectateurs, les contribuables devenaient acteurs, pour se faire bêtement tuer devant les bureaux des élections, au profit de l'écharpe bleue, pour la plus grande gloire de la cravate rouge.

Nous vous le disons, en vérité et avec regret: dans les circonstances actuelles, au milieu de nos embarras financiers et en face d'une Chambre possédée d'un désir effréné de dépense, il n'y a qu'un parti raisonnable auquel les Canadiens non politiques devraient s'affilier—c'est celui des Economes; il n'y a pour eux qu'une devise à adopter—c'est celle qui nous sert d'épigramme: "Sauvons la caisse?" Emportons-la hors de la mêlée; hâtons-nous, si nous voulons y trouver encore quelque chose. Nous la sauverons d'autant plus facilement que déjà elle est, hélas! vidée presque aux trois quarts.

Cette caisse ne vaut-elle pas plus qu'un futile Miroir?

⚡ Nous devons prévenir MM. les Membres et les employés du parlement, abonnés à notre journal, qu'ils trouveront leurs numéros du jour, aux bureaux de poste du Conseil ou de la Chambre, à 5 heures de l'après-midi.